

Le juge des référés et le contrat

PREMIÈRE PARTIE : LE JUGE DES RÉFÉRÉS ET LA PACIFICATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES

TITRE I - LA PACIFICATION PAR LA PRÉSERVATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES

Chapitre 1 - La prévention du péril contractuel imminent : les mesures conservatoires

Chapitre 2 - La paralysie des prévisions contractuelles : le délai de grâce en référé

TITRE II - LA PACIFICATION PAR LA RÉCONCILIATION DES PARTIES AU CONTRAT

Chapitre 1 - L'essor du rôle de réconciliation du juge des référés

Chapitre 2 - L'exercice du rôle de réconciliation du juge des référés

DEUXIÈME PARTIE : LE JUGE DES RÉFÉRÉS ET L'EFFECTIVITÉ DES DROITS CONTRACTUELS

TITRE I - L'EFFECTIVITÉ CONSACRÉE PAR L'AMPLEUR DES POUVOIRS DU JUGE DES RÉFÉRÉS

Chapitre 1 - Le respect de l'évidence contractuelle

Chapitre 2 - Le retour à la conformité contractuelle

TITRE II - L'EFFECTIVITÉ CONTRARIÉE PAR LA PRÉCARITÉ DES DROITS CONTRACTUELS RECONNUS EN RÉFÉRÉ

Chapitre 1 - Le constat de la précarité

Chapitre 2 - Les tempéraments de la précarité